



N° au PLU	Désignation	Organisme public bénéficiaire	Surface
1	ZA de Macherin : Aménagement du carrefour sur la rue de l'Europe	Commune de Monéteau-Sougères	1576 m <sup>2</sup>
2	Voie à créer de 10 m de plate-forme assurant le contournement de Sommeville et la continuité de la RD155	Commune de Monéteau-Sougères	3204 m <sup>2</sup>
3	Rue de Sommeville : élargissement de la voie de 8 à 10 m de plate-forme	Commune de Monéteau-Sougères	1155 m <sup>2</sup>
4	Création d'un accès entre la zone AU des Boisseaux et la rue du Pont de Pierre - Emprise définie : 8m	Commune de Monéteau-Sougères	1455 m <sup>2</sup>
5	Création d'un cheminement piétons (suite de la coulée verte) et de stationnements	Commune de Monéteau-Sougères	4245 m <sup>2</sup>
6	Élargissement de 4 m du chemin piéton (coulée verte)	Commune de Monéteau-Sougères	795 m <sup>2</sup>
7	Aménagement d'un chemin piétonnier ouvert au public sur le chemin de halage	Commune de Monéteau-Sougères	1,59 ha
8	Aménagement du carrefour - Rue d'Auxerre/Av. de la Seiglière	Commune de Monéteau-Sougères	267 m <sup>2</sup>
9	Création d'une aire de stationnement pour la salle de spectacles	Commune de Monéteau-Sougères	3254 m <sup>2</sup>
10	Cheminement piétonnier à créer reliant les lotissements La Garenne et Carron II - Emprise définie : 5m	Commune de Monéteau-Sougères	1639 m <sup>2</sup>
11	Aménagement de l'entrée par la rue de Bieître dans la zone AU à Sougères	Commune de Monéteau-Sougères	65 m <sup>2</sup>
12	Réaménagement de l'autoroute A6	État	34747 m <sup>2</sup>

- LEGENDE**
- Limites de zones
  - Espace Boisé Classé
  - Plantations à réaliser
  - Emplacement réservé
  - Emplacement réservé (Etat)
  - Terrain cultivé à protéger (Art. L. 151-23 du CU)
  - Bâtiment agricole identifié (Art. L. 151-11 du CU)
  - Secteur identifié (Art. L. 151-19 du CU)
  - Élément de paysage identifié (Art. L. 151-19 du CU)
  - Secteur de mixité sociale (Art. L. 151-15 du CU)
  - Secteur soumis à Orientation d'Aménagement
- SECTEURS SOUMIS AU RISQUE INONDATION**
- Zone bleue du PPR
  - Zone rouge du PPR

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE**  
 Le DPU s'applique sur les zones U et AU  
 (Délibération du 10/10/11)

0 75 150 225 300 m

Département de l'Yonne  
 Commune de Monéteau-Sougères

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

communauté de l'auxerrois

**DOCUMENTS GRAPHIQUES**  
**4.1 - Territoire**

Date de la DCM approuvant l'élaboration du PLU : 10 octobre 2011

Date des DCM/DCC approuvant les successives modifications et révisions du PLU affectant ce document :

10 juin 2013	10 juin 2013	4 juillet 2016	13 février 2017
16 décembre 2019			

Échelle : 1:6 500